

** Cette fiche à été générée sur formation-comptabilite-publique.fr le 05/06/2023 à 12:06 **

Ref : EP 20

Durée : 1 jour

Tarif : 900 €HT

Bilan financier M 22

Savoir effectuer CONCRETEMENT les opérations budgétaires et comptables des EHPAD en se servant d'une part d'un compte administratif et d'autre part d'un compte de gestion (BILAN)

Application du décret du 17 juillet 2007 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2003 et fixant le modèle de bilan financier d'un établissement ou service social ou médico-social.
Le modèle de tableau sera distribué en séance aux stagiaires par Michel PRATSainsi qu'un bilan et une balance générale des comptes (cas concret)

Les BIENS

- Les biens stables
- Le fonds de roulement d'investissement négatif (FRI)
- Le fonds de roulement d'exploitation négatif (FRE)
- Le fonds de roulement net global négatif (FRNG)
- Le besoin de fonds de roulement (BFR)
- La trésorerie positive
- Le total des biens

LES FINANCEMENTS

- Les financements stables
- Le fonds de roulement d'investissement positif (FRI)
- Le fonds de roulement d'exploitation positif (FRE)
- Le fonds de roulement net positif (FRNG)
- L'excédent de financement d'exploitation (EFE)
- La trésorerie négative
- Le total des financements

Machine à calculer indispensable amenée par les stagiaires

Cet atelier pratique de formation sur Bilan permettra au stagiaire de :

1. Valider, actualiser et approfondir ses connaissances en la matière à l'aide D'une série de cas pratiques par item traité.
2. Résoudre les principales difficultés pratiques rencontrées
3. Sécuriser le traitement des opérations comptable en appliquant les dernières dispositions.

A la fin de la formation une synthèse de bonne pratique opérationnel est remis à chaque participant et pour valider les acquis nous mettons en place les évaluations suivantes :

1. A chaud, via un QCM en fin d'atelier,
2. A froid via email, 90 jours après l'action de formation afin de valider le transfert des acquis en situation de travail

Public

Personnel des services comptables et financiers (du chef de service au « praticien de base »).